

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 10

OBJET :

Transfert de propriété d'une
sculpture représentant Jean-
Jacques Rousseau du Centre
National des Arts Plastiques vers
la Ville de Montmorency

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 18 septembre 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 05 OCT. 2026

Publiée le : 05 OCT. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 05 OCT. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme
CLEMENT, Mme LIMAN, M. BARSIKIAN (à partir de 20h06), M. WISS, Mme
F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M. GINDROZ, Mme ELAIC, Mme
PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M.
JACQUET, Mme SOVERAN (à partir de 20h05), M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme
AGOSTINI.

Absents excusés :

M. PRIOLON Procuration à Mme LIMAN
Mme CHARBONNIER Procuration à M. DALOYAU
M. GELLER Procuration à M. TAYBI

Secrétaire de séance :

Eric SAURAY

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction des Affaires Culturelles
PJ/JD

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°10

OBJET : TRANSFERT DE PROPRIETE D'UNE SCULPTURE REPRESENTANT JEAN-JACQUES ROUSSEAU DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES VERS LA VILLE DE MONTMORENCY.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L451-9 du Code du Patrimoine,

Vu le courrier de proposition de transfert du Service des Musées de France en date du 6 juillet 2026,

Considérant que dans le cadre de ses missions de musée de France, le musée Jean-Jacques Rousseau a régulièrement opéré au récolement de la sculpture de Louis-Robert CARRIER-BELLEUSE, l'accueillera dans ses collections et lui attribuera un numéro d'inventaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine en date du 9 septembre 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

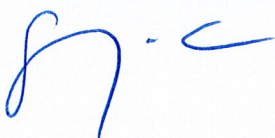
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de propriété de la sculpture de Louis-Robert CARRIER-BELLEUSE du Centre National des Arts Plastiques vers la Ville de Montmorency.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce transfert.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Eric SAURAY
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency
Président de la Communauté
d'agglomération Plaine Vallée –
Forêt de Montmorency

